L'écho Marcellinois

ETE 2021

Bulletin Municipal n°4

Elaboré par *Julie Poyol*

Et David Morales

www.st-marcellin-vaison.fr

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie Publique.

Le mot du Maire

Chers habitants de st Marcellin,
Jeunes et moins jeunes, natifs ou nouveaux arrivant,
Vous trouverez peut-être cette introduction singulière mais n'est-il pas de meilleur mois que le mois de juillet pour parler de citoyenneté, de la cité, de la ville, du village, de notre village et de ceux qui le compose.
Ce mois de juillet qui porte notre fête nationale et qui nous rappelle les trois piliers de notre République :

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

La liberté : nous la réclamons toutes et tous, nous avons même écrit son nom sur nos cahiers d'écolier oubliant le plus souvent qu'elle s'arrête parait-il où commence celle des autres.

L'égalité : ceux qui ont un peu vécu savent quel que soit le système de société qu'on nous a proposé depuis 1789 elle n'est bien souvent qu'un rêve, une illusion mais ne pas y croire serait y renoncer.

La fraternité : elle ne dépend que de nous, elle paraît naïve je la crois nécessaire, utopique et pourtant le fondement même de toutes les religions, des grands courants laïcs, mais aussi et surtout ancrée au fond de nous-même (parfois un brin cachée je vous l'accorde).

Ainsi comment ne peut-on pas faire le parallèle entre cette crise qui nous touche et nos comportements du quotidien. Cette crise qui engendre des effets étonnants ; les médias nous assènent de centaines d'informations, les réseaux sociaux nous abêtissent et plus de la moitié de notre entourage est détenteur d'un diplôme en médecine, l'autre moitié investit d'un master en économie ou experte en géopolitique.
Ma femme et moi sommes vaccinés, j'ignore comme l'affirme les nouveaux prophètes si nous subirons les effets secondaires pas plus que je peux vous donner le futur de cette pandémie ou si le docteur Maboul se cache derrière tout cela.
Je crois en revanche en notre capacité d'adaptation et à la faculté de nos scientifiques (qui ne doivent pas être tous corrompus) pour résoudre ce qui est pour nous tous aujourd'hui « l'inacceptable ».
Je crois surtout que l'exacerbation des idées est la pire des réponses à nos angoisses et qu'elle ne résout pas le problème posé pour autant.
Pour conclure en gardant le parallèle entre cette crise exceptionnelle et notre quotidien, sachez que je ne suis pas homme à imposer (même si parfois la fonction l'exige) mais souhaite profondément que nous prenions ensemble la mesure de notre avenir aussi bien face à ce fléau que dans notre quotidien pour vivre en harmonie au cœur des magnifiques paysages qui font écrin à notre village.

Gérard RAINERI

La Fibre à St Marcellin

Je me connecte sur le site : www.vaucluse-numerique.fr
Je saisis l'adresse de mon logement pour vérifier la couleur de la pastille qui s'affiche. En cliquant dessus, une bulle apparaît avec un message en fonction de mon éligibilité.
L'arrivée des opérateurs est progressive. Si l'opérateur de mon choix n'est pas encore présent et que je souhaite bénéficier de la fibre plus rapidement, je peux en choisir un autre parmi ceux de la liste disponible sur le site vaucluse-numerique.fr

Si mon logement n'est pas référencé, je peux contacter Vaucluse Numérique par téléphone : **0 809 54 00 84**

Pastille rouge :
Le réseau est en construction par Vaucluse Numérique. Je dois patienter, je peux m'informer sur le site www.vaucluse-numerique.fr

Pastille orange :
Le réseau est construit, un gel commercial réglementaire de 3 mois permet aux opérateurs de s'installer, selon leurs calendriers et stratégies commerciales.

Pastille verte :
Je suis éligible. Je vérifie régulièrement auprès de l'opérateur de mon choix la disponibilité de ses offres.
Le raccordement est réalisé par l'opérateur que j'ai choisi. Le technicien tire un câble souterrain ou aérien en suivant généralement le câble téléphonique existant.
Il installe un boîtier à proximité de l'arrivée télécom dans mon logement, si un support ou une conduite existante peuvent être utilisés, aucun frais n'est à ma charge pour un raccordement.
Néanmoins, selon l'opérateur, des frais de dossier ou de gestion peuvent être facturés.
Vaucluse Numérique n'intervient pas dans la relation commerciale entre l'opérateur et son client.
Le technicien d'installation ne parvient pas à faire fonctionner le service. Mon opérateur se charge d'identifier le problème et reprend rendez-vous.
Mon opérateur est mon interlocuteur pour toute question ou problème lié aux services souscrits.

Quelques cas particuliers :
Si la viabilisation télécom de ma parcelle ne permet pas le passage d'un câble optique ou n'est pas réalisée. Je fais réaliser les travaux pour pouvoir passer le câble jusqu'au bâtiment.
Si la gaine télécom en domaine public n'est pas utilisable, à la demande de mon opérateur, Vaucluse Numérique se charge de solliciter les gestionnaires de l'infrastructure pour la faire réparer.

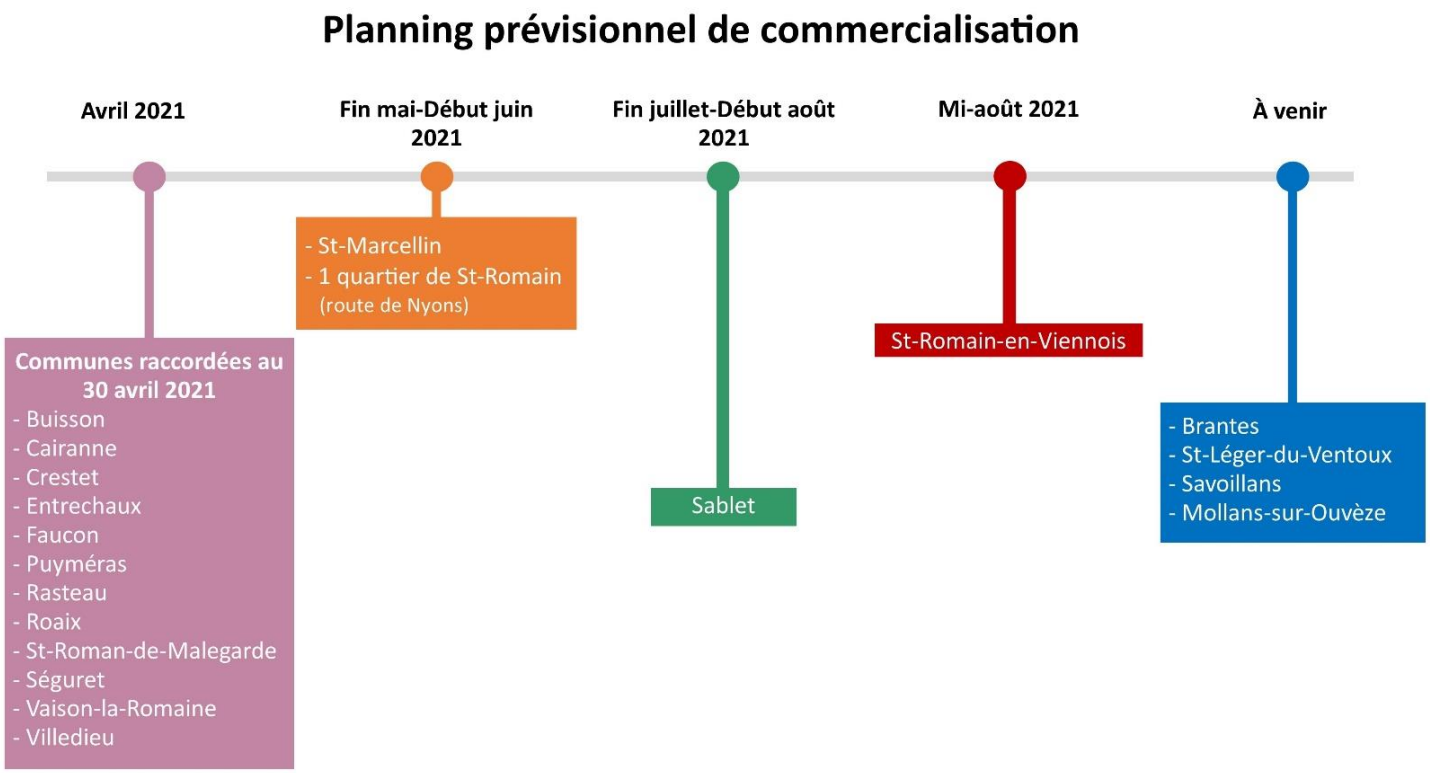

Création du comité des fêtes à ST MARCELLIN Les Vaison.

Une bonne nouvelle dans notre village ! M. REYNAUD Yohan a pris la décision de reformer un comité des fêtes, l'ambition et la motivation de redonner un esprit de convivialité, d'animation et de retrouvaille entre villageois. Mais pour que cela aboutisse votre participation et votre implication en tant que bénévole est essentielle ! Chacun et chacune de vous y a sa place, toutes les idées et petites mains seront plus que jamais les bienvenues.

Prochainement, une réunion d'information sera organisée, pour répondre à vos questions, vous informer, écouter vos souhaits, vos idées, vos attentes et bien évidemment recruter de nouveaux bénévoles pour participer à cette nouvelle aventure dans notre commune. Et pour que celle-ci puisse s'organiser dans les meilleures conditions

Merci de contacter M. REYNAUD Yohan par téléphone au : 06 09 32 89 36, avant le 20 août 2021, afin qu'une date puisse être proposée en fonction des disponibilités de tous, car c'est aussi là que commence une association, dans l'écoute de chacun.

Alors si l'aventure vous tente et que l'envie de réveiller notre petit village cher à notre cœur vous animes, nous vous attendons, on l'espère nombreux dans, la joie et la bonne humeur.

Programme du Club Jeunes

Vendredi 30 juillet

> Tubbing + Gamelle au Ventoux
10h-18h (14 jeunes). Tarif 2.

> Sortie rivière en vélo + baignade à Entrechaux
Prévoir son matériel.
13h-18h (8 jeunes de 12-17 ans). Tarif 1.

Lundi 2 août

Sortie au lac de Cornillon
10h-18h (14 jeunes). Tarif 1.

Mardi 3 août

Base de loisirs de la Germanette à Serres
Pédalos + baignade + jeux.
9h-18h (14 jeunes). Tarif 2.

Mercredi 4 août

Wakeboard au Pontet
11h-18h (14 jeunes). Tarif 4.

Jeudi 5 août (transport Cars Lieutaud)

Sortie baignade + Grand jeu sur la plage de Carry-le-Rouet
9h-18h (24 jeunes de 12-17 ans). Tarif 2.

Vendredi 6 août

Randonnée aquatique au Toulourenc
13h-18h (14 jeunes de 12-17 ans). Tarif 1.

Lundi 9 août

Piscine Soleïado à Nyons
11h-18h (8 jeunes). Tarif 1.

Mardi 10 août

Accrobranche + baignade à Mormoiron
9h-18h (14 jeunes de 12-17 ans). Tarif 3.

Mercredi 11 août

Equitation + baignade aux Saintes-Maries
8h-18h (14 jeunes de 12-17 ans). Tarif 4.

Jeudi 12 août

Visite de la grotte Chauvet + baignade
8h-18h (14 jeunes de 12-17 ans). Tarif 1.

Jeudi 5 août
8h-12h : accueil multi-activités + montage photo des séjours
14h-18h : Jungle speed + multi-activités à l'Espace Théos (12 jeunes)

Vendredi 6 août
8h-12h : multi-activités
14h-18h : Yoga + stretching à l'Espace Théos (12 jeunes)

Lundi 9 août
8h-12h : accueil multi-activités + montage photos
14h-18h : Customisation de vêtements (8 jeunes) + multi-activités au Club jeunes

Mardi 10 août
8h-12h : accueil multi-activités + montage photos
14h-18h : Skate Park de Vaison + multi-activités à l'Espace Théos

Mercredi 11 août
8h-12h : accueil multi-activités + montage photos
14h-18h : piscine de Vaison (12 jeunes) + multi-activités au Club jeunes

Jeudi 12 août
8h-12h : préparation de la soirée de clôture + multi-activités au Club jeunes
14h-18h : installation de la soirée de clôture

Vendredi 13 août
8h-12h : bilan de l'été (pas d'accueil)
14h-18h : rangement + multi-activités (12 jeunes) au Club jeunes

Ce rapprocher du club jeunes pour les modalités et les tarifs :
www.vaison-ventoux.fr
Tel. 04.90.28.76.66

5 bonnes raisons de venir à l'atelier numérique du club jeunes !

*1 - **Pour mieux maîtriser les outils numériques :***
Comme les logiciels nécessaires au collège (scratch,géogebra,tableur...) mais aussi d'autres logiciels et applis !

*2 - **Pour faire un travail scolaire sur ordinateur,***
Avoir de l'aide pour trouver les bonnes infos sur internet.

*3 - **Pour se divertir en ligne :***
Faire un streaming (twitch...) ou savoir utiliser des outils créatifs

*4 - **Pour préparer une exposé à plusieurs** faire ensemble des recherches en ligne.*

*5 - **Pour utiliser du matériel informatique performant,** avec une bonne connexion internet.*

- AU CLUB JEUNES, situé à Vaison le mercredi de 16h à 18 avec un éducateur du Club jeunes et le soutien du service numérique de l'intercommunalité, pour les ados de 11 à 17 ans (À partir du collège).

Accès grâce à l'adhésion annuelle au Club jeunes

www.vaisonventoux.fr

Tel. 04 90 28 76 66

Ce qui change au 1er juillet 2021

Allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant, chômage partiel, allocations d'assurance chômage, protocole sanitaire au travail, phase 4 du déconfinement, mise en place du certificat sanitaire européen, nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE), coups de pouce énergie, élargissement de MaPrimeRenov', tarif du gaz, bonus écologique et prime à la conversion, vente d'éthylotests, Retrouvez une sélection en vigueur à compter du 1er juillet 2021.

- Allongement du congé paternité et d'accueil de l'enfant

À compter du 1er juillet 2021, la durée du congé de paternité et d'accueil de l'enfant passe à 25 jours fractionnables pour la naissance d'un enfant. Sa durée était de 11 jours consécutifs jusque-là. Le congé paternité est applicable pour les enfants nés à partir du 1er juillet 2021 ou nés avant mais dont la naissance était supposée intervenir à partir de cette date.

- Allocations d'assurance chômage

À partir du 1er juillet 2021, les montants de l'allocation minimale, de la partie fixe de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) et du seuil minimum de l'ARE pour les allocataires effectuant une formation sont revalorisés de 0,60 %.

- Protocole sanitaire au travail

Le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid-19 a été actualisé le 30 juin 2021 par le ministère du Travail. Quelles sont les nouvelles mesures concernant les jauges dans la restauration collective, la vaccination et les moments de convivialité ? Des précisions avec *Service-Public.fr*.

- Phase 4 du déconfinement

À compter du 30 juin 2021, c'est la fin des limites de jauge dans les lieux recevant du public (commerces, salles de sport, piscines, restaurants, cinémas, théâtres, musées), selon la situation sanitaire locale. Les concerts debout, interdits depuis mars 2020, sont de nouveau autorisés, avec une jauge de 75 % en intérieur et de 100 % en plein air.

- Certificat sanitaire européen

Pour permettre la reprise des déplacements dans l'Union européenne (UE), la Commission européenne a proposé la création d'un pass sanitaire européen. Ce certificat entre en vigueur dès le 1er juillet 2021 dans tous les États membres.

- Nouveau diagnostic de performance énergétique (DPE)

À compter du 1er juillet 2021, le diagnostic de performance énergétique (DPE) n'est plus informatif mais opposable. Son contenu et sa méthode de calcul sont également transformés. Ce document qui indique au futur acquéreur ou locataire une estimation de la consommation énergétique d'un logement et son taux d'émission de gaz à effet de serre, notamment à travers les étiquettes énergie, devient plus lisible et plus fiable.

- Coups de pouce énergie

Les *Coups de pouce* pour l'installation de chaudières gaz très performantes et de *radiateurs électriques performants* ont pris fin le 1er juillet 2021 tout comme le *Coup de pouce« isolation des combles et planchers* » à 1 €. Pour des opérations d'isolation des combles engagées à compter du 1er juillet 2021, les primes ont été abaissées : 12 €/m² d'isolant posé (20 €/m² auparavant) pour les ménages précaires et 10 €/m² pour les autres. L'aide de 150 € pour l'installation d'un thermostat programmable est maintenue jusqu'au 31 décembre 2021.

- Tarifs du gaz

Les tarifs réglementés de la vente de gaz d'Engie augmentent de 9,96 % en moyenne au 1er juillet 2021 par rapport au barème applicable depuis le 1er juin 2021.

- Bonus écologique et prime à la conversion

Pour l'achat d'un véhicule neuf électrique ou hybride rechargeable, les barèmes du bonus écologique évoluent à compter du 1er juillet 2021. Par ailleurs, il est toujours possible de bénéficier de la prime à la conversion pour mettre son ancien véhicule à la casse et en acquérir un nouveau moins polluant. Mais celui-ci doit répondre à de nouveaux critères à compter du 1er juillet 2021

- Vente d'éthylotests

À partir du 1er juillet, les grandes surfaces, épiceries, cavistes et les sites internet ou tout autre magasin qui vend de l'alcool à emporter doivent également vendre des éthylotests.

La vente d'éthylotests devient obligatoire dans les grandes surfaces et chez les cavistes.

- Marquage des vélos

Afin de lutter contre les vols, le recel ou la revente illicite de bicyclettes, les vélos vendus neufs par des commerçants doivent faire l'objet d'un marquage depuis le 1er janvier 2021. Cette obligation est étendue aux vélos d'occasion vendus par des professionnels à partir du 1er juillet 2021.

- TVA dans le e-commerce

À compter du 1er juillet 2021, la TVA est due sur l'ensemble des envois importés de pays tiers à destination de l'Union européenne, quelle que soit leur valeur. Auparavant, les envois d'une valeur inférieure à 22 € étaient exonérés. Par ailleurs, dans certains cas précis, les plateformes qui facilitent des ventes en ligne de marchandises importées de pays tiers sont désormais redevables de la TVA, indépendamment de la valeur de l'envoi. La TVA n'est donc plus systématiquement exigée auprès du client final lors de la livraison.

- Obligation d'information sur les plantes à risques pour la santé

À partir du 1er juillet 2021, les vendeurs de végétaux d'ornement sont tenus, avant l'achat, d'informer leurs clients sur les dangers potentiels de certaines plantes.

Emploi, formation, volontariat

Trouvez votre solution sur la plateforme 1jeune1solution.gouv.fr

Pour vous aider à trouver un emploi, une formation, un volontariat, le Gouvernement a lancé un site dédié aux jeunes : *1jeune1solution.gouv.fr*.

Vous y trouverez des milliers d'offres d'emploi en CDD, CDI ou en alternance, des missions de volontariat ainsi que des événements de recrutement ou encore la possibilité de bénéficier d'un accompagnement personnalisé par un conseiller de votre mission locale ou de Pôle Emploi.

Une fonction « rappel » est disponible pour demander à ce qu'un conseiller près de chez vous vous appelle pour vous guider.

Le 0 801 010 808 pour être conseillé et orienté

Recensement militaire ou "recensement citoyen"

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser.

La démarche est obligatoire, elle se fait à la mairie de la commune de son domicile ou sur mon.service-public.fr (pour certaines communes) ou au consulat ou service diplomatique français s'il réside à l'étranger.

Son recensement fait, le jeune reçoit une *attestation de recensement*. En cas de perte ou de vol de son attestation, il peut demander une *attestation de situation administrative.*

Le recensement citoyen permet :

- *la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) par le Centre du Service National,*
- *l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.*

En cas d'absence de recensement, il n'est pas possible de s'inscrire aux concours et examens (permis de conduire, BEP, baccalauréat…) avant l'âge de 25 ans.

A savoir :

- si le jeune a la carte mobilité inclusion "invalidité" ou la carte invalidité, ou s'il est handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), il peut demander à être autorisé à ne pas participer à la JDC, dès sa démarche de recensement.
- si le jeune n'a pas fait son recensement dans ce délai, il peut régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans. La démarche à faire reste la même.

Après le recensement et aussi longtemps qu'il n'a pas 25 ans, il doit informer son centre du service national de tout changement de sa situation :

- Changement de domicile. Toute absence du domicile habituel pour une durée de plus de 4 mois doit également être signalée.
- Changement de situation familiale
- Changement de situation professionnelle

Il peut faire sa déclaration de changement de situation :

Par mail : Au Centre du Service National et de la jeunesse concerné.

Par courrier : À l'aide du formulaire cerfa n°11718 à adresser au Centre du Service National concerné

Retour en image du repas de la Société de chasse

Le samedi 3 juillet a pu se tenir le traditionnel repas de la société de chasse de St Marcellin, au menu : Crespeou, Soupe au Pistou, fromage et dessert qui a régalé plus de 190 personnes, servi par tous les bénévoles de l'association.

Conseil du jardinier Anonyme

Au mois de juillet :

Au potager, vous avez la possibilité de pailler le sol autour de vos plants de légumes avec de la paille, du foin, de la tonte sèche, des feuilles, du copeau de bois… Cela permettra de préserver l'humidité du sol et d'effectuer moins d'arrosage.

Les légumes d'été sont arrivés, il est temps de se régaler, au potager comme au jardin, il est préférable avec les grosses chaleurs d'été d'arroser tôt le matin pour éviter de brûler les feuilles des plantes et de maintenir l'humidité du sol.

Les légumes d'été sont arrivés, il est temps de se régaler, au potager comme au jardin, il est préférable avec les grosses chaleurs d'été d'arroser tôt le matin pour éviter de brûler les feuilles des plantes et de maintenir l'humidité du sol.

Préventions : restons vigilants !

★ ★ ★ ★

Petit mot de remerciement de l'association des parents d'élèves des écoles de St Marcellin /Crestet.

Cette année parents, familles, comité associatif, animateurs et bien d'autres ont participés aux différentes manifestations de différentes façons et fait en sorte que malgré le contexte sanitaire l'Association des parents d'élevés continue à vivre et régaler nos petits écoliers. C'est pour cela que MR. VERNAY Franck ainsi que toute l'équipe du bureau de l'Association des parents d'élèves tiennent vivement à remercier individuellement chacun d'entre eux pour leurs implications de différentes manières: vente de plants de tomates, animation défi fou, participation à la buvette etc... Sans qui tout cela serait possible et réalisable, ce sont des actions essentielles pour l'APE.

Un grand merci, amicalement

L'APE

NE LAISSONS PAS LES MOUSTIQUES S'INSTALLER !

Les bons gestes pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies

Le **moustique tigre** ou Aedes albopictus peut transmettre des **maladies graves** telles que la dengue, le Zika ou le chikungunya. Ces maladies, que l'on appelle arboviroses, peuvent être très **invalidantes**.

Le moustique tigre est aujourd'hui implanté et actif dans toute la **région Paca**.

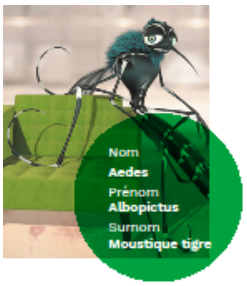

LA CARTE D'IDENTITÉ DU MOUSTIQUE

Lieu de naissance : Récipients ou objets retenant de l'eau autour des habitations.

Lieu de vie : dans un rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance.

Durée de vie : 1 mois.

Particularités : il est noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil et est particulièrement agressif.

QUELQUES CHIFFRES

80 % des gîtes larvaires sont créés par l'homme autour de son habitation.

300 c'est le nombre d'œufs que peut pondre un moustique en 1 mois.

150m c'est le rayon de déplacement d'un moustique tigre.

97 % des habitants de la région Paca vivent au contact du moustique du tigre.

LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE

Le moustique qui vous pique naît et vit chez vous.
Il lui suffit d'un peu d'eau et de quelques jours pour se développer

J'élimine les eaux stagnantes

Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau *(bidons, citernes, bassins)*

Je limite les lieux de repos des moustiques *(j'élimine les déchets verts, herbes hautes, je taille les haies..)*

Je pense aussi à mettre les *petits récipients à l'abri de la pluie*, vérifier *le bon écoulement des eaux pluviales* (gouttières, grilles d'évacuation) et *vider les coupelles* des pots de fleurs

COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?

Je porte des vêtements longs, amples et clairs

Si j'en dispose, j'allume la climatisation ou le ventilateur *(les moustiques fuient les endroits frais)*

J'utilise une moustiquaire imprégnée

J'utilise des produits anti-moustiques

ET LES INSECTICIDES ?

Les insecticides n'ont qu'un effet limité et de courte durée sur les nuisances liées aux moustiques.
Mieux vaut éliminer les gîtes larvaires : c'est plus efficace, plus écologique et moins coûteux !

COMMENT ATTRAPE-T-ON LA DENGUE, LE CHIKUNGUNYA OU LE ZIKA ?

À l'occasion d'un voyage dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présents, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté.
À son retour en métropole, Si la personne est malade et qu'elle se fait à nouveau piqué, le moustique tigre peut alors transmettre le virus à d'autres personnes.

Vous revenez d'une zone tropicale ?

En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs articulaires ou de courbatures, et/ou d'éruptions cutanées : consultez votre médecin.

Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon organisme pendant 7 jours.
Pour ne pas transmettre la maladie :

- je me protège contre les piqûres de moustiques ;
- je limite mes déplacements.

Recettes

Tarte d'été

Huile d'olive

Feuille Basilic

sel

poivre

4 tomates

2 courgettes

1 aubergine

1mozzarella

1 Pâte feuilletée

Étape 1
Laver et couper aubergine et courgettes en dés sans les éplucher, puis les faire revenir dans une poêle à l'huile d'olive.
Étape 2
A mi-cuisson (les légumes ont commencé à perdre leur eau), ajouter les tomates lavées et coupées en rondelles épaisses. Ajouter herbes de Provence, sel et poivre.
Étape 3
Tapisser le moule à tarte de pâte feuilletée, y verser les légumes lorsqu'ils sont dorés.
Étape 4
Répartir des rondelles de mozzarella sur le dessus. Parsemer de feuilles de basilic ciselées.
Étape 5
Faire cuire 20 mn à four chaud, jusqu'à ce que la pâte soit dorée et la mozzarella bien fondue.

Poisson aux petits légumes

Ingrédients : 2 Pers.

- 6 petits poissons vidés et nettoyés
- 2 pommes de terre
- 1 poignée de tomates cerises
- 1 poivron
- 4 cœurs d'artichauts
- 1 oignon rouge
- Thym
- Huile d'olive
- Sel, poivre

Préparation

Préparation 10 min

Cuisson 40 min

Préchauffez le four à 180°C. Pelez et coupez en morceaux les pommes de terre, nettoyez, épépinez et coupez le poivron en lamelles, et coupez en quartiers l'oignon rouge.

Nettoyez et épongez les tomates cerises, et les cœurs d'artichauts. Placez les poissons vidés et nettoyés sur des feuilles de papier cuisson, puis entourez-les avec tous les légumes, versez l'huile d'olive sur le dessus, parsemez de feuille de thym, de sel et de poivre.

Refermez les feuilles puis placez les papillotes sur une plaque de four.

Enfournez pendant 40 minutes, en vérifiant la cuisson. Servez dès la sortie du four.

COMPTE- RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2021

Présents : RAINERI Gérard, BARNOUIN Karina, MORALES David, BOLLE Erick, COLIN Hubert, DUTFOY Guillaume, MARCHWACKI Eric, REYNAUD Yohan.
Pouvoir : Madame POYOL Julie à M. MARCHWACKI Eric
Absents : Messieurs ABELY Michel (arrivée en cours de séance) et COLIN Patrick

Secrétaire de séance : Madame BARNOUIN Karina

M. le Maire, Gérard RAINERI, ouvre la séance à 18H30. Approbation du compte-rendu de la séance 04/6/21.

1/ Chemin de Grande Terre :
Devant le constat d'une très grande discordance entre la position réelle d'une portion du Chemin Grande Terre (voie communale n° 7) et la documentation graphique cadastrale, état de fait perdurant depuis plus de 30 ans, la Commune a missionné le Cabinet COURBI (coût 1 791€ HT) en vue de procéder au relevé de l'état des lieux, et de proposer les rectifications cadastrales qui s'avèreraient nécessaires à réaliser.

Le jeudi 29 juillet un technicien géomètre sera présent sur place pour réaliser le relevé des positions réelles du chemin, du ravin, des réseaux publics et des clôtures au droit dudit chemin, en vue d'établir un plan de l'état des lieux.

À l'issue, la commune acquerra la parcelle A480 (appartenant à Mme Bachelard) à l'euro symbolique et s'acquittera des frais notariés, environ 250€.

Le Maire demande à l'assemblée délibérante l'autorisation de signer tous les documents relatifs à cette opération. Vote pour à l'unanimité.

2/ Projet d'investissement :
M. le Maire présente à ses collègues le projet situé place de la mairie qui s'articulera sur deux axes :

- Aménagement de la voirie (parking, jardin public) : l'agence routière de Vaison nous apportera son soutien technique.
- Création d'un bistrot restaurant avec un dépôt de pain… (verrière environ 50m^2).

Arrivée de M. Michel ABELY, conseiller municipal. Vote pour à l'unanimité.

3/ Demande de subvention pour l'Amicale Vaisonnaise Solidarité Environnement et Forêt :
L'amicale de Vaison qui patrouille sur notre territoire sollicite une subvention de fonctionnement. M. le Maire propose 100€. Vote pour à l'unanimité.

4/ Motion de soutien aux communes forestières :
Lecture de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières concernant le financement de l'ONF. Vote pour 04 Abstentions : 05

5/ Questions diverses :
22 juillet à 18h30 : messe à la chapelle du village pour célébrer la sainte Marie-Madeleine
Annulation de la manifestation prévue le 6 août dans le cadre de l'entrée du village au Parc du Ventoux.
Remplacement d'un réfrigérateur à la cantine, coût 1 600€ HT.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h25.

M. RAINERI Gérard, Maire